



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-436

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

3 rue Henri Ponche

du 29 octobre au 29 novembre 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 21 octobre 2025 par Monsieur LESAGE André-Guy demeurant au 42 rue Roger Salengro à ISBERGUES (62330).

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux sur l'immeuble situé 3 rue Henri Ponche à ISBERGUES (62330).

Considérant que ces travaux seront réalisés par Monsieur LESAGE André-Guy 42, rue Roger Salengro à ISBERGUES (62330).

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'installation d'un échafaudage sur trottoir est autorisée du 29 octobre au 29 novembre 2025 inclus, au niveau de l'habitation située 3 rue Henri Ponche à ISBERGUES (62330), pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-436

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **21 OCT. 2025**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 22 OCT. 2025